

INCIDENT

6 avril 2005 - avion immatriculé F-PTXR

Événement :	atterrissage à côté de la piste.
Causes identifiées:	<input type="checkbox"/> non perception des limites de la piste, <input type="checkbox"/> insuffisance dans l'entretien de la piste.
Cause probable :	perturbation de l'attention du pilote par les effets d'une atmosphère turbulente.

Conséquences et dommages : aucun.

Aéronef : avion Jodel D 119.

Date et heure : mercredi 6 avril 2005 à 15 h 40.

Exploitant : club.

Lieu : AD Annecy (74).

Nature du vol : voyage.

Personnes à bord : pilote + 1.

Titres et expérience : pilote, 59 ans, PPL de 1979, 265 heures de vol, cinq dans les trois mois précédents dont quatre sur type.

Conditions météorologiques : vent 240° / 08 à 12 kt, CAVOK, température 9 °C, QNH 1021hPa.

Circonstances

Le pilote décide d'entreprendre un vol vers le massif du Mont Blanc avec un passager.

Il explique qu'après de décollage en piste 22 non revêtue, il subit des turbulences. Il décide de raccourcir le vol prévu et effectue le tour du lac d'Annecy. Au retour, le contrôleur l'autorise à atterrir sur la même piste. En étape de base il est perturbé par des turbulences. Il atterrit à quinze mètres à droite du seuil de la piste 22 non revêtue. Au roulement, la roue gauche s'embourbe.

Le pilote ajoute qu'il n'a pas été gêné par le soleil. Jusqu'à l'atterrissage, il était persuadé d'atterrir sur la piste 22 non revêtue.

Afin de préserver ce type d'avion à train classique, une consigne écrite du club demande aux pilotes de décoller et d'atterrir sur la piste non revêtue.

Toute l'activité aéronautique du pilote s'est déroulée à partir de cet aérodrome.

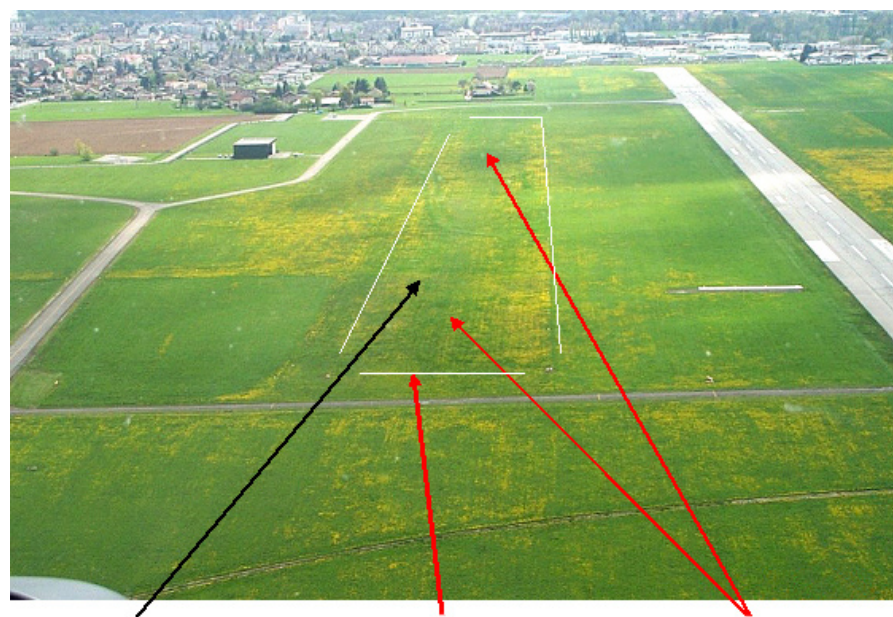
Le contrôleur précise qu'il n'a pas remarqué d'anomalie pendant la trajectoire finale de l'avion.

La neige avait disparu de toute la surface de l'aérodrome quelques jours auparavant. L'herbe avait un aspect brûlé et tassé sur la piste et ses abords (voir photographies ci-après).

Renseignements complémentaires

La piste (860 m x 60 m) est délimitée par des balises blanches. Le marquage blanc conforme à la réglementation – Instruction Technique sur les Aéroports Civils – est absent.

Ces photographies, prises une vingtaine de jours après l'incident, montrent approximativement l'image perçue par le pilote lors la finale.

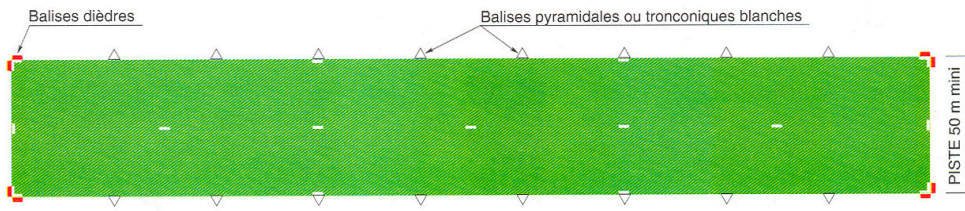


piste 22 non revêtue

contour de la piste
- absence des marques blanches -

seuils décalés
- absence des marques blanches -

3-77 Balisage d'une piste pour avions non revêtu



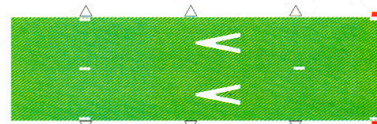
E-2-1 BALISAGE DES PISTES NON REVÊTUES

E-2-1-1 PISTES POUR AVIONS

Les pistes non revêtues pour avions sont repérées par des balises et par des marques de couleur blanche, les unes et les autres devant être disposées comme suit :

- sur les grands côtés de la piste, des balises blanches, pyramidales ou tronconiques, régulièrement espacées d'environ 60 m et des marques rectangulaires de 6 m de longueur et de 1,2 m de largeur, espacées d'environ 200 m ou disposées à raison d'une marque pour trois balises,
- sur chacun des quatre angles, une marque en forme de « L » doublée par deux balises dièdres,
- à chaque seuil de piste, une marque rectangulaire de mêmes dimensions qu'en bords de piste, centrée sur l'axe et perpendiculaire à celui-ci.

Le balisage axial, qui est facultatif, est constitué par des marques rectangulaires de couleur blanche, espacées de 100 m environ, de 4 m de longueur et de 0,5 m de largeur.



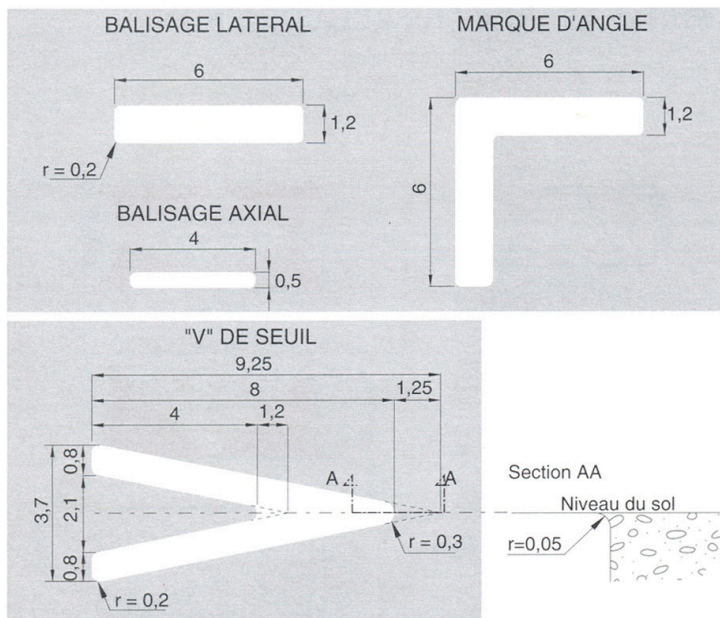
Piste de largeur < 80 m

3-78 Marquage des seuils décalés sur pistes pour avions non revêtues

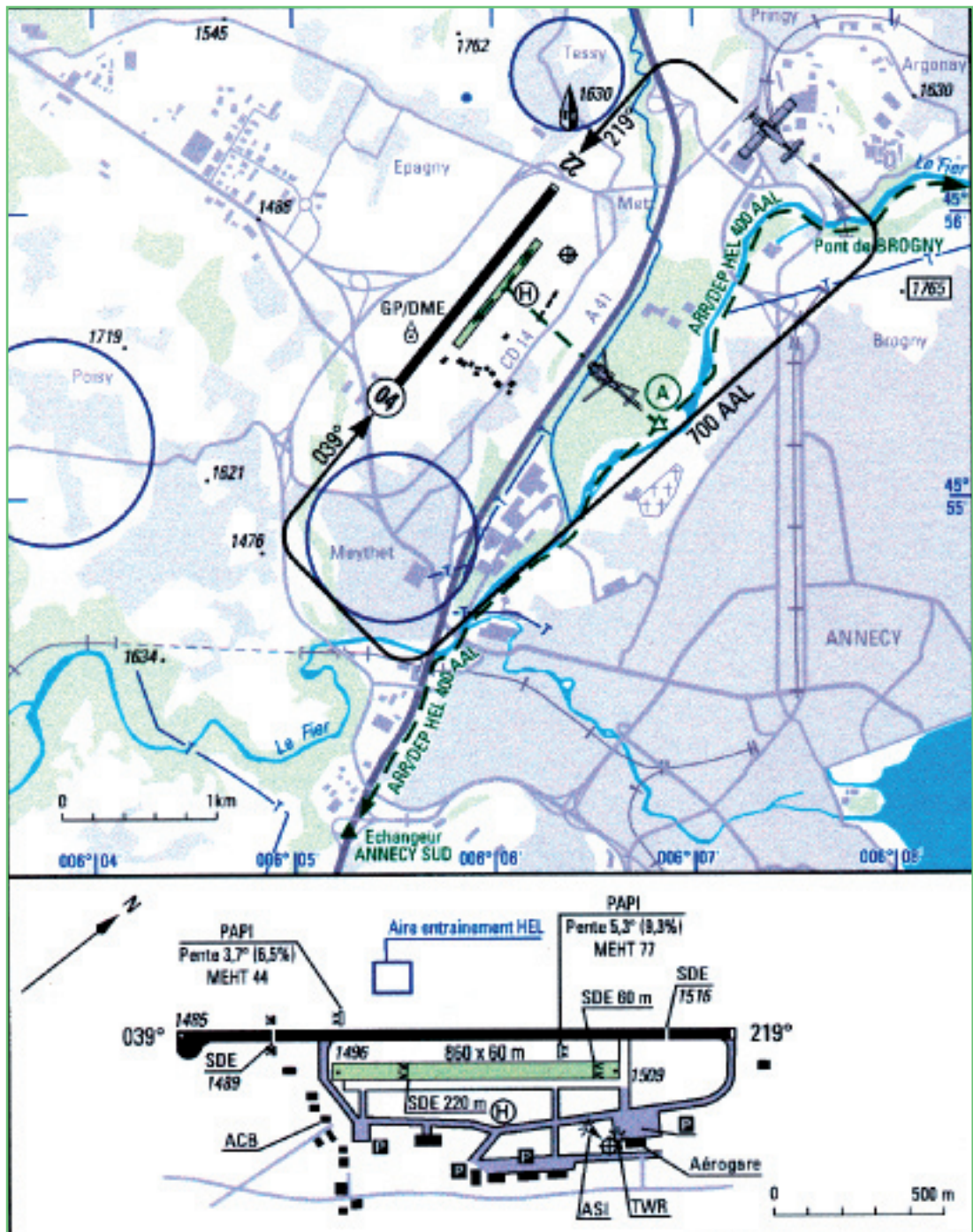
S'il existe un seuil décalé, des marques en « V » doivent en préciser l'emplacement à raison de :

- 3 pour les pistes de 80 m à 100 m de largeur,
- 2 pour les pistes de largeur inférieure à 80 m.

Les figures 3-77 et 3-78 illustrent et précisent les dispositions ci-dessus. Il est à souligner qu'il n'existe pas de différence de marquage pour les seuils décalés permanents et temporaires.



3-76 Marques pour le balisage des pistes non revêtues (dimensions correspondant au cas des pistes pour avions, exprimées en mètres)



Extrait de la carte d'atterrissage à vue de l'AD Ancecy